## **DECISION DU PRESIDENT**

# de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

#### Nº173-2022

Nature de l'acte: 7 Finances Locales -7.5 Subventions

<u>OBJET</u>: Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'opération « Révision de l'étude de sécurisation des réseaux d'alimentation en eau potable entre le SIAEP de la Basse Limagne, le SIAEP Plaine de Riom et la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV)»

### Le Président de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,
- Vu la délibération n°20200723. 10 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020, reçue en Sous-Préfecture de Riom le 30 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions au Président dans le cadre de l'article L. 5211-10,
- Vu l'arrêté du Président en date du 16 juillet 2020, reçu en Sous-Préfecture de Riom le 30 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrice GAUTHIER, 13ème vice-président,
- Considérant que le Président a délégation, en vertu de la délibération susvisée, « de solliciter l'attribution de subventions auprès de toute personne morale de droit public ou privé, et notamment de l'Etat et de ses services déconcentrés, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, de l'Agence de l'eau, et pour signer tous actes relatifs à cette délégation et à la constitution des dossiers de demande de subvention »,
- Considérant que le vice-président a délégation de signature pour signer au nom du Président, tous actes, décisions, conventions, engagements ressortissant aux domaines de l'eau et de l'assainissement en vertu de l'arrêté susvisé,
- Considérant que le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne octroient des subventions dans le cadre de la révision de l'étude de sécurisation des réseaux d'alimentation en eau potable,
- Considérant que la révision de cette étude est prévue par le SIAEP de la Basse Limagne, le SIAEP de la Plaine de Riom et de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans,

#### **DÉCIDE**

#### Article 1:

D'adopter le projet « Révision de l'étude de sécurisation des réseaux d'alimentation en eau potable entre le SIAEP de la Basse Limagne, le SIAEP Plaine de Riom et la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans » ;

De solliciter auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne la subvention la plus haute possible à ce titre ;

De signer les pièces y afférent ;

D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises.

#### Article 2:

De valider le plan de financement prévisionnel de l'opération citée ci-dessus :

Dépenses		Financement		
Travaux projetés	65 00,00 €	Conseil départemental	13 000,00 €	20 %
Accusé de réception en préfecture		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	32 500,00 €	50 %
063-200070753-20221222-DC173-22-AR Date de télétransmission : 28/12/2022		Autofinancement	19 500,00 €	30 %
Date de réception préfequere 78/12/2022	65 000,00€	TOTAL H.T.	65 000,00 €	100 %

# Article 3:

La présente décision sera inscrite au registre des décisions et communiquée au prochain conseil communautaire.

# Article 4:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ampliation en sera faite à : Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Riom, le 22/12/2022

Par délégation du Président, le vice-président délégué à l'eau et l'assainissement

Limagne et Volcans

Patrice GAUTHIER